

## **ARTICLE 1**

Le règlement intérieur est préparé et adopté par le comité directeur du club, l'adhésion au club implique l'acceptation et l'application de ce règlement.

Le règlement intérieur et les modifications qui y sont apportées sont communiquées à la ligue.

Dans le mois qui suit la réception du règlement ou de ses modifications, le Président de la Ligue peut notifier au club son opposition motivée.

## **ARTICLE 2**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

#### **1 – Les entraînements**

Les créneaux d'entraînements ne sont accessibles qu'aux adhérents à jour de leur cotisation, toutefois pour les nouveaux adhérents une période d'essai de deux semaines est prévue.

L'installation et la désinstallation des terrains est à la charge de **tous** les joueurs.

En fin de séance, il faut :

- vérifier que le matériel est rangé dans les placards et que ceux-ci sont correctement fermés.
- s'assurer qu'il ne subsiste pas de vêtements (oubliés) dans la salle.
- mettre à la poubelle les bouteilles d'eau et les volants usagés.
- éteindre la lumière dans la salle, dans les vestiaires et les douches.
- mettre en oeuvre toutes les pratiques de bon sens que tout un chacun effectue chez lui ...

Pour les adultes, les volants sont à la charge des joueurs. Pour les jeunes, les volants sont fournis par le club.

Le club peut fournir des raquettes aux licenciés ou futurs licenciés (pendant leur période d'essai) qui n'ont pas encore leur matériel ; toutefois il est conseillé pour leur bien-être que chaque joueur ait sa raquette.

Au vu du nombre de licenciés, il est impératif que tout le monde puisse jouer. Ainsi, les soirs d'affluence, il faut privilégier le jeu en double, et tourner les équipes.

Afin de conserver l'esprit d'ouverture et de convivialité, il est demandé aux joueurs d'accepter de jouer avec tout autre joueur du club. Les anciens et les joueurs confirmés ont notamment un devoir d'accueil et de formation envers les nouveaux membres ...

#### **2 - La tenue**

Les joueurs doivent respecter le sol des salles d'entraînement. Chaque joueur doit posséder des chaussures propres, ne laissant pas de trace et réservées à la salle de sport.

Une tenue correcte vestimentaire et comportementale est exigée à chaque entraînement, à chaque compétition.

En cas de non respect de ces consignes, le Bureau se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **3 – Les compétitions**

- Les joueurs désirant s'inscrire à une compétition, le feront par l'intermédiaire du responsable compétition du club ou le cas échéant par tout autre membre du Bureau.
- Les compétitions se déroulant dans la Ligue Poitou-Charentes sont prioritaires.
- Chaque joueur s'étant inscrit à une compétition est tenu d'y participer. En cas d'empêchement et en l'absence de raison valable dûment justifiée, le joueur (la joueuse) s'expose à une suspension de deux mois de toute compétition.
- Un jeune participant à un tournoi sera obligatoirement accompagné d'un adulte responsable.
- Sauf pour les équipes interclubs, le club ne prend pas en charge les déplacements aux compétitions.

#### **4 – Vie du club**

Toutes les informations relatives à la vie du club sont affichées sur le tableau à l'entrée du gymnase.

#### **5 – Accueil des visiteurs**

Tout visiteur désirant exceptionnellement participer à un entraînement devra se présenter à un encadrant ou à un membre du Comité Directeur.

Une participation financière sera demandée en cas de présence continue et répétée aux entraînements pour les visiteurs licenciés à la FFBA ; les autres seront redevables de la cotisation.